

ANTICIPER LE RETOUR D'UN SALARIÉ EN ARRÊT DE TRAVAIL

Le RDV de liaison a pour objectif de préparer au mieux le retour du salarié :

- Sur son poste,
- Dans son collectif de travail

Ce qu'est le RDV de liaison :

C'est un temps d'échange et d'information, entre le salarié et l'employeur, pendant l'arrêt de travail du salarié

Ce que le RDV de liaison n'est pas :

Ce n'est ni un rendez-vous à caractère médical, ni une visite médicale.

Ce n'est pas un rendez-vous à caractère obligatoire

LE RENDEZ-VOUS DE LIAISON

Pour qui ?

Le salarié en arrêt de travail depuis plus de 30 jours

Contenu du RDV

C'est un temps d'échanges, d'informations entre vous, le salarié, et éventuellement un membre de l'équipe SST
Vous devrez l'informer sur l'existence et le sens :

- d'actions de prévention de la désinsertion professionnelle
- d'une visite de préreprise
- De la possibilité d'étudier des mesures d'aménagement de poste et/ou du temps de travail, dans le cadre d'un accompagnement individualisé.

L'équipe SST peut :

- Vous communiquer des documents informatifs
- Éventuellement participer à ce rendez-vous

Si le salarié en est d'accord, le référent handicap peut aussi être présent

Comment l'organiser ?

Le RDV de liaison s'organise sur votre proposition ou celle du salarié.

Vous invitez le salarié en lui indiquant le motif de cette invitation et sa possibilité de refuser.

Si le salarié accepte : vous organisez le RDV dans les 15 jours. Vous devez informer le service SST au moins 8 jours avant le RDV.

Si le salarié refuse : aucune conséquence à son refus. Vous pouvez lui conseiller de demander une visite de préreprise, confidentielle, avec le médecin du travail.

Contact ST
st.blf@sudaquitaine.msa.fr

FICHE 1 : LE RENDEZ-VOUS DE LIAISON - EN PRATIQUE

Exemple de courrier d'invitation À envoyer à votre salarié après un mois d'arrêt de travail

Logo - Entreprise Adresse Salarié Nom Adresse Date

Madame / Monsieur Nom du salarié_____,

Notre entreprise s'inscrit dans une démarche positive visant à entretenir le lien avec nos salariés en arrêt de travail depuis plus d'un mois. Cela implique une communication régulière des informations utiles et des échanges afin de préparer votre avenir professionnel.

Nous vous proposons de planifier, à votre convenance et sans aucune obligation de votre part, un échange téléphonique ou une rencontre au sein de l'entreprise (pendant vos heures de sortie autorisées) dans les 15 jours suivant votre demande.

Si vous souhaitez programmer ce temps d'échange, dès que vous le jugerez utile, nous vous invitons à contacter Nom__ Tel__ Mail__

Ce rendez-vous de liaison n'a pas pour but d'obtenir des informations sur votre état de santé ni sur votre date de retour, il permet de vous donner des informations sur les actions de prévention de la désinsertion professionnelle, les mesures d'aménagements de poste et/ou du temps de travail, les visites de pré-reprise ... dont vous pouvez bénéficier pendant votre arrêt.

Le référent handicap de l'entreprise peut également participer au rendez-vous de liaison, sous réserve de votre accord préalable. Nom__ Tel__ Mail__

Nous vous rappelons que vous pouvez également, à tout moment, pendant votre arrêt de travail, dans le cadre d'une visite médicale de pré-reprise, prendre rendez-vous avec le médecin du travail à l'adresse mail suivante : st.blf@sudauquitaine.msa.fr.

Nous vous souhaitons un bon rétablissement.

Veuillez agréer, Madame/ Monsieur Nom du salarié_____, nos sincères salutations.